



IJ saisie attribution bancaire

Par **DALILA14**, le **26/10/2017** à **11:06**

Bonjour

Je viens d'avoir une saisie attribution sur mon compte bancaire (titre exécutoire de 1996). La créance a été rachetée par IJ et je n'ai jamais reçu de courrier m'indiquant du rachat. Je n'ai reçu aucune sommation de l'huissier avant la saisie attribution sur mon compte bancaire.

Puis je demander une main levée ?

L'huissier refuse de me communiquer le contrat afin de savoir si la créance pouvait être revendue ou non (dette de 1988)?

le créancier de 1996 (SOGxxxxxT - RCS 394352272), n'est pas le même que le créancier apparent qui a cédé la créance en 2017(FRANxxxxx - RCS 719807406).

Pensez vous qu'il soit utile de faire une contestation.

Cordialement

Par **chaber**, le **26/10/2017** à **11:17**

bonjour

il vous a été répondu

http://www.experatoo.com/procedure-civil/saisie-attribution-compte_154610_1.htm